



MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

**Délibération du Conseil Municipal
N°2020-003
RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT MATHIEU
DES TERRASSES : PORCHE ET ENDUIT**

Séance du : seize janvier 2020

Date de convocation : neuf janvier 2020

L'an deux mil vingt et le seize janvier, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Pierre SEVREZ.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 10

Nombre de votes : 10

Présents : Jean-Pierre SEVREZ, Bruno GARDENT, Jean-Pierre PIC, Alain FAUST, Philippe SIONNET, Régis JOUFFREY, Sylvie MATHON, Roland JACOB

Pouvoirs de : Florence GAILLARD à Philippe SIONNET, Jean-Louis FAURE à Roland JACOB

Absents : Alain JACQUIER

Secrétaire de séance : Jean-Pierre PIC

Le porche de l'église Saint Mathieu souffre de plusieurs pathologies dont la dégradation de l'enduit sur voute, la désorganisation des maçonneries de son socle, de la rampe d'accès et du sol de pierre et le remplacement de quelques pierres de Tuf sur les parements ou en corniche.

Il sera nécessaire d'intervenir sur les points suivants:

- enduit sur voute à reprendre en totalité
- révision du sol (dallage)
- reprise du parement du socle et de la rampe d'Accès
- gommage des pierres de taille (colonnes, colonnettes, tympan ...)

(Etude préalable à la restauration de l'édifice (SARL T POULAIN - Février 2014).

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- Le projet,
- Le plan de financement prévisionnel des travaux,

Montant des Travaux

jusqu'à 80 000.00 € (HT)

Financement du projet :

- Département Hautes-Alpes	10 %	8995.00 €
- Région PACA	30 %	26 985.00 €
- Etat	30 %	26 985.00 €
- Autofinancement communal	20 %	26 985.00 €
-		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide ;

- Approuve le projet ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel des travaux du projet;
- Donne mandat à Mr Jean-Pierre SEVREZ, Maire de la commune, ou à un adjoint, pour instruire le dossier et entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet ;
- S'engage à respecter le code des marchés publics.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre SEVREZ

Date dépôt Sous-Préfecture. : LE 20 JANVIER 2020
Date affichage : LE 20 JANVIER 2020

